

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 18 juillet 2024 **portant désignation du référent déontologue de l'inspection générale des finances**

NOR : ECON2420507S

La cheffe du service de l'inspection générale des finances,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 73-276 du 14 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret du 27 avril 2022 portant nomination de la cheffe du Service de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret du 9 mai 2023 relatif à l'organisation et aux compétences de l'inspection générale des finances ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décide :

Article 1^{er}

M. Christophe BAULINET, inspecteur général des finances, est désigné en qualité de référent déontologue de l'inspection générale des finances pour une durée de trois ans.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 juillet 2024

La cheffe du Service
de l'Inspection générale des finances

Catherine SUEUR